

Commune de Le Mené

Construction d'extensions des maisons de santé
de Collinée et de Plessala (relance)

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom de l'acheteur : commune de Le Mené.
Type de numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 200 054 294 00018.
Ville : Le Mené. Code postal : 22330.
Groupement de commande : non.

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers les documents de consultation :

<https://marches.megalix.bretagne.bzh>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur ; oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : Mme Carole Rouxel.

Adresse mail du contact : carole.rouxel@mene.fr

N° téléphone du contact : 02 96 31 47 17 ou 02 96 31 47 11 (service technique de Le Mené).

Section 3 : Procédure

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation :

- aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir règlement de consultation,

- capacité économique et financière : voir règlement de consultation,

- capacités techniques et professionnelles voir règlement de consultation.

Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limites de réception des plis : vendredi 7 juillet 2023 à 12 h 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidats : non.

Possibilité d'attribution sans négociation : non.

L'acheteur exige la présentation de variantes : oui.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : (relance) construction d'extensions des maisons de santé de Collinée et de Plessala.

Code CPV principal : 45262800-9.

Type de marché : travaux.

Description succincte du marché : construction d'une extension pour la maison de santé de la commune déléguée de Collinée et de deux extensions pour la maison de santé de la commune déléguée de Plessala.

Lieu principal d'exécution du marché :

- 2, rue des châtaigniers, Plessala,

- 1, rue des Musiciens, Collinée, 22330 Le Mené.

Durée du marché (en mois) : 13 mois, préparation de chantier incluse.

La consultation comporte des tranches : non.

La consultation prévoit une réservation de toute ou partie du marché (si marché alloté préciser pour chaque lot dans la description) : non.

Section 5 : Lots

Marché alloté : oui.

Description du lot 02 : charpente bois, bardages.

Description du lot 04 : menuiseries extérieures et intérieures.

Description du lot 10 : électricité, courants faibles.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : oui.

Détails sur la visite : contacter Mme Carole Rouxel au 02 96 31 47 17 ou

02 96 31 47 11 (ou carole.rouxel@mene.fr).

Autres informations complémentaires :

Visite des sites obligatoire pour les candidats aux lots (formulaire à faire signer) : 2 et 10.
Le maître d'ouvrage se réserve le droit de réaliser des regroupements de visite.

Avis administratifs

Préfecture des CÔTES-D'ARMOR
Direction départementale des territoires et de la mer
Service environnement
Unité ressource en eau et assainissement
Communes de PENVÉNAN et de CAMLEZ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Restructuration du système d'assainissement collectif de Penvénan et dérogation à la loi littoral

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 16 mai 2023, une enquête publique unique est ouverte du mercredi 14 juin 2023 (13 h 30) au lundi 17 juillet 2023 (16 h 30). Cette enquête est organisée, suite à la réception, le 3 janvier 2023, à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor, du dossier de demande d'autorisation environnementale supplétive, complété le 20 février 2023, concernant les travaux de restructuration du système d'assainissement collectif de Penvénan, sur les communes de Penvénan et de Camlez, ainsi que du dossier de demande de dérogation à la loi littoral au titre du Code de l'urbanisme, présentés par Lannion-Trégor Communauté.

Le dossier concernant les travaux de restructuration du système d'assainissement collectif de Penvénan, sur les communes de Penvénan et de Camlez est soumis à autorisation environnementale supplétive en application des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement et comprend une autorisation au titre de la loi sur l'eau conformément à l'article L.214-3 du Code de l'environnement (rubrique 2.1.1.0 de l'article R.214-1 du même Code et rubrique 19 de l'annexe à l'article R.122-2 de la nomenclature cas par cas).

Le dossier de demande de dérogation à la loi littoral est également soumis à enquête publique au titre du Code de l'urbanisme.

Le dossier d'enquête publique contient :

- le dossier de demande d'autorisation environnementale supplétive qui comporte notamment une étude d'impact, un résumé non technique, une note de présentation générale du projet et la mention des textes qui régissent cette enquête publique,
- le dossier de demande de dérogation à la loi littoral au titre du code de l'urbanisme. Les avis émis lors de la consultation préalable à l'enquête publique :
- l'avis du service planification, logement, urbanisme (SPLU) de la DDTM du 8 février 2023,
- l'avis du service aménagement mer et littoral (SAMEL) de la DDTM du 8 février 2023,
- l'avis de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du 17 février 2023,
- l'avis de l'Office français de la biodiversité (OFB) du 22 février 2023,
- l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo du 15 février 2023,
- l'avis de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne du 17 février 2023,
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 13 février 2023,
- l'avis n° 2023-016 du 11 mai 2023 de l'autorité environnementale (Inspection générale de l'environnement et du développement durable),
- le mémoire en réponse de Lannion-Trégor Communauté aux avis émis lors de la consultation des services et à l'avis émis par l'autorité environnementale préalable à l'enquête publique.

Mme Maryvonne Martin, juriste, est désignée en qualité de commissaire enquêteur. Les personnes intéressées peuvent, pendant toute la durée de cette enquête publique, prendre connaissance du dossier d'enquête publique (papier) dans les mairies de Penvénan et de Camlez, aux heures d'ouverture au public.

Le public pourra pendant la durée de cette enquête publique formuler ses observations ou propositions :

- soit sur le registre d'enquête mis à sa disposition dans chacune des mairies des communes précitées,
- soit par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Penvénan (siège d'enquête), 10, place de l'Église, 22710 Penvénan. Ces observations ou propositions seront versées au registre d'enquête déposé dans cette mairie :
- soit sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/step-penvenan>

Les observations écrites exprimées sur les registres papier ou par courrier seront susceptibles d'être mises en ligne sur le registre dématérialisé.

Soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra :

Lieux, dates, heures :

Mairie de Penvénan, (siège d'enquête) (voir adresse ci-dessus) :

- le mercredi 14 juin 2023, 13 h 30 à 16 h 30,

- le lundi 17 juillet 2023, 13 h 30 à 16 h 30.

Mairie de Camlez, 1, place de la Mairie, 22450 Camlez :

- le mercredi 28 juin 2023, 9 h 00 à 12 h 00,

- le vendredi 7 juillet 2023, 9 h 00 à 12 h 00.

Le dossier d'enquête publique pourra être également consulté pendant cette enquête publique sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor :

www.cotes-darmor.gouv.fr

à la rubrique "Publications - ENQUÊTES PUBLIQUES" et sur celui de Lannion-Trégor Communauté dédié à cette enquête :

<https://www.lannion-tregor.com/eau-assainissement/l-sainissement-collectif/enquetes-publiques>

À l'issue de cette enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera transmise à la préfecture des Côtes-d'Armor (DDTM - service environnement) qui la transmettra aux mairies de Penvénan et de Camlez pour être consultée par le public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et à Lannion-Trégor Communauté.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor : www.cotes-darmor.gouv.fr

à la rubrique "Publications - ENQUÊTES PUBLIQUES" pendant un an.

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête pourra s'adresser à Lannion-Trégor Communauté, 1, rue Monge, CS 10761, 22307 Lannion cedex, tél. 02 96 05 09 00 (accueil) ou 02 96 05 93 59.

Vie des sociétés



BP MENUISERIES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 2, Beaucroix
22150 SAINT-CARREUX
RCS Saint-Brieuc 919 258 186

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décisions collectives unanimes des associés en date du 12 avril 2023, le siège social a été transféré de Piédran (22960), 2, rue du Bois, à Saint-Carreux (22150), 2, Beaucroix à compter du 12 avril 2023. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
RCS de Saint-Brieuc

Pour avis



ÉPICERIE LITTLE SAIGON

Forme : SARL
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 49, rue Chaptal
22000 SAINT-BRIEUC
919 551 572 RCS de Saint Brieuc

OBJET SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er mars 2023, les associés ont décidé de modifier l'objet social comme suit : toutes les activités d'épicerie de produits asiatiques alimentaires (frais ou surgelés) et/ou non alimentaires, en détails ou en gros ; l'achat et la vente de boissons alcoolisées ou non ; toutes les activités de traiteur de cuisine asiatique avec fabrication de plats